

Séance du 16 mars 2022

PRESENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Yannick - HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry – KOCHER Marie – KNITTEL Jean-Georges – MEYER Tharsice – PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël - STRASSER Damien - STRASSER Daniel - WALTER Karine.*

EXCUSEE : *ERHOLD Laurence*

Sous la présidence de *PHILIPPS Claude*

Le 16 mars 2022 à 19H30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2022
- 2) Rapport des délégués des syndicats
- 3) Compte de gestion 2021
- 4) Compte Administratif 2021
- 5) Avancement des travaux de l'école
- 6) Délibération modificative du plan de financement de l'école
- 7) Délibération approuvant l'extension du réseau d'eau potable dans la rue des Casemates
- 8) Délibération approuvant le passage à la comptabilité M57
- 9) SIVOM de la Vallée du Seebach : présentation du rapport annuel 2020

Le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de rajouter :

- 10) Vote des taxes locales
- 11) Cession du chemin d'exploitation menant à l'étang de pêche
- 12) Divers

Les membres présents approuvent cette proposition.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 JANVIER 2022

Le compte-rendu du 14 janvier 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

SIVOM DE LA VALLEE DU SEEBACH : participation financière de la commune à hauteur de 2 500 €.

SIVOS DES ECOLES : participation aux frais de fonctionnement des écoles à hauteur de 32 130 €.

SMICTOM : construction de la déchèterie de Betschdorf sera lancée prochainement.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUTRE FORET :

Une proposition d'acquisition de l'hôtel d'entreprises de Hatten a été formulée par l'entreprise Gaertner Automobile Technology de Hatten à hauteur de 640 000 € nets vendeur qui a été approuvée par la Communauté de Communes.

Pour acquérir du foncier permettant la réalisation de la piste cyclable, la Communauté de Communes propose aux propriétaires 500 € l'are le foncier.

M. ERHOLD Yannick lance une discussion et sollicite une réunion des propriétaires fonciers afin que les décisions soient fixées d'un commun accord. Le Maire propose une réunion semaine 12.

3) COMPTE DE GESTION 2021

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 émis par la trésorerie est en concordance avec le Compte Administratif. Il est demandé au Conseil de donner quitus au trésorier pour la tenue des comptes de la Commune d'Oberroedern.

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 s'arrête aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	265 790,07 €
Recettes de fonctionnement	403 393,60 €
Report en recettes de fonctionnement	206 493,06 €
Résultat de clôture	344 096,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	98 986,42 €
Recettes d'investissement	92 860,73 €
Report en recettes d'investissement	21 645,18 €
Résultat de clôture	15 519,49 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 **359 616,08 €**

Le Compte de Gestion de l'exercice 2021 est approuvé par les membres présents.

4) COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Au vu des écritures comptables validées par la Commission des Finances en date du 2 mars 2022, les chiffres du Compte Administratif de l'exercice 2021 s'arrête aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	265 790,07 €
Recettes de fonctionnement	403 393,60 €
Report en recettes de fonctionnement	206 493,06 €
Résultat de clôture	344 096,59 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	98 986,42 €
Recettes d'investissement	92 860,73 €
Report en recettes d'investissement	21 645,18 €
Résultat de clôture	15 519,49 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021 **359 616,08 €**

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint M. KNITTEL Jean-Georges et hors de la présence du Maire M. Claude PHILIPPS, les membres présents approuvent le Compte Administratif de l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RESULTAT

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2021 présente,

- un excédent d'investissement de	15 519,49 €
- un excédent de fonctionnement de	344 096,59 €
- un excédent global de	359 616,08 €
-	

décident d'affecter au budget primitif 2022

la somme de **15 519,49 € en résultat d'investissement reporté, R 001**

la somme de **344 096,59 en résultat de fonctionnement reporté, R 002**

5) AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Dans le cadre du projet de rénovation du bâtiment de l'école primaire, M. le Maire indique que le coût pour la réalisation des missions suivantes s'élève à :

- Repérage amiante avant travaux = **504 € TTC**
- mesure d'étanchéité du bâtiment avant et après les travaux = **2 016 € TTC**
- Mission SPS (sécurité des personnes durant déroulement du chantier) = **1 440 € TTC**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

VALIDE les offres de prix ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer lesdites offres

INDIQUE que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2022

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

- l'étude au titre du dispositif CLIMAXION a été réalisée, le dossier est en cours de finalisation
- Le lancement du marché est prévu fin mars-début avril.

6) DELIBERATION MODIFICATIVE DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'ECOLE

Le Conseil Municipal,

VU le montant erroné du coût prévisionnel des travaux de réaménagement de l'école primaire,
VU la délibération du 14 janvier 2022 portant approbation du plan de financement des travaux de réaménagement de l'école primaire,
VU la demande de subvention au titre de la DETR en date du 18 janvier 2022,
VU la demande de subvention au titre de la DSIL en date du 19 janvier 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du plan de financement des travaux de réaménagement de logement de l'école primaire :

DEPENSES		RECETTES		
Coût estimatif	Montant HT	Subventions	%	Montant estimé
Rénovation bâtiment de l'école		DETR	40%	131 284,00
		CEA		53 000,00
Rénovation extérieure	119 137,19	Région		16 000,00
Rénovation intérieure	169 996,75	Autofinancement		127 926,02
Honoraires	34 696,07			
Missions diverses	4 380,00			
Total estimatif	328 210,01			
Réaménagement logement existant		DSIL	40%	88 837,00
		CEA		47 000,00
Réaménagement 2 logements + cage d'escalier et terrasses	267 506,70	Région		14 000,00
Honoraires	32 100,80	Autofinancement		151 970,50
Missions diverses	2 200,00			
Total estimatif	301 807,50			
DEPENSES TOTALES	630 017,52	RECETTES TOTALES		630 017,52

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE la décision modificative ci-dessus.

7) DELIBERATION APPROUVANT L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE DANS LA RUE DES CASEMATES

VU la maison d'habitation en cours de construction, Chemin des Casemates, située sur le ban communal de Stundwiller,
VU la maison d'habitation, Chemin des Casemates, située sur le ban communal d'Oberroedern, appartenant à M. GRAICHE William,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une extension des réseaux d'assainissement et d'eau potable au Chemin des Casemates.

Le coût des travaux, réalisés par la Société EUROVIA, s'élève à 29 000 € HT

Après accord conclu entre les maires de Stundwiller et d'Oberroedern, chaque commune prendra en charge le coût des travaux à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTÉ de prendre en charge le coût des travaux à hauteur de 50 %.

8) DELIBERATION APPROUVANT LE PASSAGE A LA COMPTABILITE M57

VU le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

VU l'avis favorable du comptable en date du 2 mars 2022

VU qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est obligatoire au 1^{er} janvier 2024

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le passage de la Commune d'Oberroedern à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Commune d'Oberroedern

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9) SIVOM DE LA VALLEE DU SEEBACH : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020

M. MEYER Tharsice, Conseiller Municipal et Vice-Président du SIVOM informe le Conseil Municipal du maintien de la cotisation de l'assainissement pour l'année 2022.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel de l'année 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de 29 pages leur sera transmis par courriel pour information.

10) VOTE DES TAXES LOCALES

Par délibération du 14 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- TFPB : 27,26 %
- TFPNB : 64,34 %

Le Conseil Municipal,

décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

- TFPB : 27,26 %
- TFPNB : 64,34 %

11) CESSION DU CHEMIN D'EXPLOITATION MENANT A L'ETANG DE PECHE

Pour permettre la création de places de parking dans le cadre de la création d'une maison médicale sur le terrain rue de l'Herbe cadastré section 17 n° 249, le Maire a demandé d'acquérir, à l'euro symbolique, le chemin d'exploitation menant à l'étang de pêche appartenant à l'Association Foncière d'Oberroedern. Le chemin a été cédé par l'Association Foncière d'Oberroedern au profit de la Commune le 22 février 2022, devenant ainsi une rue communale. Cette cession sera formalisée par un acte notarié dont les frais seront à la charge de la commune.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVENT l'acquisition du chemin d'exploitation menant à l'étang de pêche appartenant à l'Association Foncière d'Oberroedern, à l'euro symbolique

AUTORISENT le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à cette transaction.

12) DIVERS

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'adjoint technique est en arrêt maladie pour quelques semaines. Il propose de recruter une personne intérimaire via l'Association Utileco pour le remplacer durant toute la période.

Il fait part du souhait d'une citoyenne d'adhérer à l'opération « une naissance, un arbre » qui incite les jeunes parents à planter un arbre à la naissance de leurs enfants. Le Conseil Municipal décide de soutenir cette initiative en finançant un arbre à chaque naissance. Un bon d'achat sera offert aux jeunes parents qui choisiront eux-mêmes leur arbre à planter dans leur jardin.

A savoir, la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) offre un bon à chaque jeune parent à la sortie de la maternité pour retirer un arbre auprès d'un proche pépiniériste. A défaut, les jeunes parents peuvent s'inscrire au dispositif « une naissance, un arbre » via le site de la CEA <https://www.bas-rhin.fr/inscription-dispositif-une-naissance-un-arbre>

Face à la situation actuelle en Ukraine et aux incidences humanitaires préoccupantes, les initiatives locales pour venir en aide au peuple Ukrainien se mettent en place sur notre territoire. Un point de collecte de dons est difficilement envisageable à Oberroedern, le Conseil Municipal propose de se tourner vers les grands organismes, faute de moyens et de locaux.

Lors d'un précédent conseil, la Commune a décidé de planter des arbres derrière la salle communale. M. ERHOLD Yannick, conseiller municipal et ouvrier forestier, s'est proposé pour solliciter deux devis pour effectuer le fraisage du terrain dont le coût s'élève à :

- Devis 1 → 2 350 € TTC
- DEVIS 2 → 2 variantes soit 780 € TTC ou 1 250 € TTC en fonction de la machine utilisée pour réaliser les travaux

Le Conseil Municipal a opté pour le 2^{ème} devis. Les travaux seront réalisés à l'automne vu que le broyage des haies et des végétaux ligneux sur pied est strictement interdit après le 15 mars et jusqu'au 31 juillet selon arrêté préfectoral du Bas-Rhin du 15 mars 2002. Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 6 avril 2022 à 19h30.

La séance est levée à 22h00.